

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 septembre 2018

- Président : M. BELLANGER Christian, Maire
- Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, M. CANAUD Michel, M. ROY Michel, Mme GOURY-VIEUILLE Catherine, M. GAUDISSERT Olivier, M. DAENINCK Yvon, Mme PAYRAT Jeannine formant la majorité des membres en exercice.
- Absents excusés : Mme PORCHER Odile (Procuration à M. ROSSIGNOL)
Mme GRONBORG Ann
Mme DA-CRUZ MANGEOT Sabine
M. LE BERRE Laurent
- Absents : M. MARGUERIN Stéphane
M. MARIGAULT Franck

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande à l'Etat du remboursement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 2018
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2018 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

3) AVIS SUR LA REVISION DU PLU : PHASE APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2017, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes a arrêté le projet de la révision du PLU de la commune de Mévoisins et, par délibération du conseil communautaire du 14 mai 2018 en définissant ses modalités, le dossier a été soumis à l'enquête publique du 4 juin 2018 au 4 juillet 2018.

Monsieur Cédric PERON, représentant le cabinet EN PERSPECTIVE a présenté les conclusions du commissaire enquêteur et les réponses apportées aux remarques formulées lors de l'enquête publique en vue de l'approbation de ce projet en conseil communautaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce projet en rappelant qu'il sera soumis pour approbation au conseil communautaire du mois d'octobre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur la phase approbation de la révision du PLU.

4) TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DU LOCAL TECHNIQUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 26 janvier 2018, il a été autorisé à lancer l'appel d'offre pour les travaux de réfection du toit du local technique.

Le coût des travaux est estimé à 11 190 €. L'état a accordé une subvention de 2 238 € dans le cadre de la DETR et le conseil départemental une subvention de 2 909 € dans le cadre du FDI.

Monsieur Michel CANAUD, rapporteur de la Commission des Travaux, présente les devis reçus.

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
BRUYELLE	11 190,00 €	13 428,00 €
PENHARD DEGAS	10 757,00 €	12 908,40 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un des devis présentés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de la société BRUYELLE pour un montant de 11 190,00€ HT soit 13 428,00€ TTC.

5) TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 26 janvier 2018 il a été autorisé à lancer l'appel d'offre pour les travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

L'état a accordé une subvention de 13 898 € dans le cadre de la DETR et le conseil départemental une subvention exceptionnelle de 3 207 € pour compléter à hauteur de 80 % de subvention du coût HT des travaux.

Des entreprises ont été consultées et deux ont répondu qui ont apporté les réponses suivantes :

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
EIFFAGE	21 382,00 €	25 658,40 €
BASTIEN TP	41 119,98 €	49 343,98 €

Monsieur Michel CANAUD rapporteur de la Commission des Travaux a apporté des précisions sur ces devis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour les travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de la société EIFFAGE pour un montant de 21 382,00€ HT soit 25 658,40€ TTC.

6) DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la notification de subventions et à divers achats, Monsieur le Maire propose la délibération modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Article D 615221 entretien et réparations bâtiments publics	: -1 700,00 €
Article D 657351 GFP de rattachement	: + 1700,00 €
Article R 7482 compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	: + 29 418,00 €
Article R 74751 GFP de rattachement	: - 1 640,00 €
Article R 74751 GFP de rattachement	: + 850,00 €
Article R 7411 Dotation forfaitaire	: - 215,00 €
Article R 74121 Dotation de solidarité rurale	: - 10 924,00 €
Article R 74127 Dotation nationale de péréquation	: - 5 905,00 €
Article R 7788 Produits exceptionnels divers	: + 6 293,00 €
Article D 61521 Terrains	: + 9 000,00 €
Article D 615221 entretien et réparations bâtiments publics	: + 8 877,00 €

Section d'investissement :

Article D 2128 autres agencements et aménagements de terrains	: + 1 500,00 €
Article D 2184 mobilier	: + 200,00 €
Article D 2158 autres installations	: - 1 700,00 €
Article D 10226 taxe d'aménagement	: 3 200,00 €
Article R 1321 Etat	: 16 136,00 €
Article R 1323 Départements	: 6 116,00 €
Article R 1641 Emprunts	: - 25 452,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

7) REVERSEMENT AU SYNDICAT SCOLAIRE DE LA SUBVENTION RECUE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe annuelle est dédiée à chaque commune pour les investissements de cette dernière.

Compte-tenu des opérations d'enfouissement de réseaux, la commune de Mévoisins se trouve limitée dans ses capacités d'investissements et n'a pas consommé la totalité des sommes pouvant lui être attribuées, soit 24 500 €.

Cependant elle a possibilité d'en faire profiter le Syndicat Intercommunal pour le regroupement pédagogique de Saint-Piat afin d'éviter une augmentation de la participation de la commune à ce syndicat.

Par notification en date du 9 avril 2018, le Conseil Départemental nous a informé avoir accordé une subvention de 1640 € sur les investissements réalisés par le Syndicat durant l'année 2017 et cette subvention a été versée suite à un engagement de la commune de la reverser au dit syndicat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le reversement de cette somme au Syndicat Intercommunal pour le regroupement pédagogique de Saint-Piat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de reverser au Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le ramassage scolaire de Saint-Piat Mévoisins Chartainvilliers Soulaire la subvention reçue au titre du fonds départemental de péréquation d'un montant de 1640 €.

8) SUBVENTION A VERSER AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention au CCAS afin d'équilibrer le budget 2018 de pouvoir régler les factures des colis de Noël de 2018.

Il propose au Conseil Municipal d'allouer au CCAS une somme de 1600 € au titre d'une subvention pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

9) MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « LES FARFADETS » DE LA COMMUNE D'ECROSNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 portant approbation du transfert de la compétence périscolaire pour l'accueil primaire « LES FARFADETS » d'Ecrosnes au 1^{er} septembre 2018 et modifiant consécutivement les compétences facultatives des statuts,

Vu le courrier du 25 juin 2018, invitant la commune à se prononcer sur ce transfert de compétence,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le transfert de la compétence périscolaire pour l'accueil primaire « LES FARFADETS » d'Ecrosnes au 1^{er} septembre 2018 à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France,
- Approuve la modification consécutive des compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France,
- Charge Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

10) DEMANDE A L'ETAT DU REMBOURSEMENT DE LA BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE 2018

Monsieur le Maire rappelle que, malgré l'annonce d'une absence de baisse des dotations en 2018 par le Président de la République lors du congrès des Maires de France et le Ministre de l'Action et des comptes publics Monsieur Gérard Darmanin, les communes membres de notre communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, ont subi en majorité une diminution sensible de leur dotation globale de fonctionnement. Pour mémoire, cette baisse se cumule aux dernières baisses de dotation.

L'étude d'impact réalisée au mois de juin sur l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement entre 2017 et 2018, met en exergue un bilan très négatif avec 27 communes qui enregistrent une diminution, soit 69 % des communes membres et une baisse globale de 367 753 euros.

En ce qui concerne la commune de Mévoisins, elle enregistre une baisse de :

	2017	2018	ECART
Dotation Globale de Fonctionnement	41 392 €	40 785 €	- 607 €
Dotation de Solidarité Rurale - Cible	11 637 €	0 €	- 11 637 €
Dotation de Solidarité Rurale – Péréquation	10 017 €	10 076 €	+ 59 €
Dotation Nationale de Péréquation	21 839 €	15 095 €	- 6 744 €

Soit une baisse totale de 18 929 € sur ces 3 dotations.

Quelles sont les causes ?

La cause principale concerne l'augmentation sensible en 2018 du potentiel financier des communes consécutivement à la fusion réalisée en janvier 2017 des 5 communautés de communes.

Les communes sont pénalisées par une augmentation de leurs indicateurs financiers sans avoir constaté un réel supplément de ressources mais au contraire une réduction injustifiée du montant de leurs dotations de péréquation : la dotation de solidarité rurale et particulièrement la dotation nationale de péréquation.

Pour notre communauté composée de communes rurales de petite taille, l'effet est immédiat, violent et insupportable.

L'analyse développée au niveau national par des spécialistes des finances locales et l'association des Maires de France confirme cet effet dévastateur sur des communes qui se trouvent dotées d'une richesse « virtuelle » qui ne correspond à aucune réalité économique.

Nous demandons la mise en place, dans le cadre de la prochaine loi de finances pour 2019, d'un dispositif de remboursement des baisses de la dotation globale de fonctionnement de 2018 et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètre des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à l'Etat le remboursement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement 2018 et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètre des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2019.

11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

12) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue de Madame Brigitte GUILLARD concernant le manque d'entretien du chemin piétonnier qui longe l'Eure. Elle rappelle qu'il a même été identifié et borné par la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon. Elle a également constaté que les propriétaires riverains manquaient à leur obligation d'entretien de la végétation issue de leur propriété. Monsieur le Maire répond qu'en ce qui concerne la partie du domaine public, l'employé communal a assuré l'entretien. Pour ce qui concerne les propriétés privées, un courrier par lettre recommandée est en préparation afin de les sensibiliser. A défaut de non-respect des consignes, une entreprise privée sera mandatée et la facturation incombera à ses riverains. Une réponse à ce courrier sera adressée dans les plus brefs délais.



Monsieur le Maire assure également la lecture d'une deuxième lettre adressée par Madame Nicole RAMBOUR résidant rue de Chimay, concernant les nuisances sonores occasionnées par le passage des camions au niveau du plateau situé rue de Chimay. Il répond que cette construction fait suite à une pétition des habitants de la rue de Chimay et que le projet a été présenté lors d'une réunion publique durant laquelle aucune remarque n'a été formulée sur cet équipement.

Une réponse à cette lettre sera également adressée dans les plus brefs délais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Pour extrait,
En mairie, le 20 septembre 2018

Le Maire,



Christian BELLANGER